

## STRATÉGIE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LES SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

### POSSIBILITÉS DE CULTIVER DES RELATIONS ENTRE LES COLLÈGES ET LES ORGANISMES

Le présent document a été élaboré par le Comité des normes relatives aux programmes de la Stratégie de ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin de faire ressortir les possibilités dont pourraient se servir les organismes et les collèges pour établir une forte relation collaborative. La matière du document a été rassemblée grâce à des conversations avec des représentants d'organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, de collèges et de comités consultatifs sur les Services de soutien à l'intégration. Les stratégies présentées dans le présent document le sont aux fins d'étude. Les organismes et les collèges devront aborder les possibilités d'établir des relations grâce à une connaissance des défis et des possibilités uniques à l'échelle individuelle et de l'organisme.

Au niveau de chaque collège, le Conseil des gouverneurs doit s'assurer de créer un comité consultatif pour chaque programme d'enseignement ou groupe de programmes connexes offert au collège. Le comité consultatif doit se composer d'un groupe représentatif de personnes n'appartenant pas au collège, mais s'intéressant directement au domaine professionnel abordé par le programme et ayant de l'expérience et de l'expertise liées à ce domaine. (Directive exécutoire du Ministère, MFCU, 2005).

#### Créer des comités consultatifs sur les Services de soutien à l'intégration efficaces et y participer

- Créer des comités consultatifs sur les Services de soutien à l'intégration composés de représentants d'une variété d'organismes, membres de la collectivité, gouvernement, étudiants, etc.;
- Faire appel aux comités pour demander de la rétroaction sur le programme de Service de soutien à l'intégration afin d'obtenir un point de vue sur la perception du cours. (À savoir, sondages, groupes de discussion);
- Veiller à ce que les réunions favorisent la participation active de tous les membres;
- Être un membre actif du comité consultatif, être prêt pour les réunions et assurer le suivi en ce qui a trait à l'information issue des réunions;
- Faire la promotion du comité, faire savoir aux intervenants qu'un comité consultatif existe, indiquer son but et la façon de communiquer avec le comité;
- Communiquer avec les personnes qui participent aux autres comités consultatifs sur les Services de soutien à l'intégration partout dans la province afin de partager des idées;
- Élaborer un plan de relève pour remplacer les membres du comité consultatif de longue date.

#### Créer un intérêt mutuel

- Les organismes offrent des bourses d'études pour les programmes collégiaux, ainsi que du marketing rentable pour le programme et appuient la participation au programme collégial;
- Les organismes appuient les possibilités de bénévolat pour les élèves du secondaire ou la collectivité qui permettent de faire connaître ce secteur auprès des gens et les encouragent à suivre des études au collège local;

- Les organismes s'assurent que leurs pratiques d'embauche et de ressources humaines tiennent compte de leur appui au programme de Services de soutien à l'intégration;
- Les organismes affichent de l'information au sujet des collèges sur leur site Web ou font en sorte que l'information soit accessible aux employés;
- Les collèges font la promotion des services et des possibilités d'emploi dans le secteur;
- Les collèges et les organismes parlent les uns des autres de façons qui communiquent l'appréciation et la collaboration.

---

### **Tirer profit des stages pratiques**

- Les organismes aident les étudiants à créer leur portfolio en leur offrant des occasions de participer à une formation de l'organisme et en mettant à leur disposition des documents pour la formation. Cela aide également à veiller à ce que le bassin de candidats ait de la formation dans le domaine;
- Les organismes incluent la supervision des stages pratiques aux tâches définies des personnes ayant cette responsabilité et veillent à ce qu'elles comprennent leur rôle;
- Les collèges offrent aux organismes de l'information sur le processus du stage pratique et s'assurent qu'il y a une personne-ressource au collège avec qui communiquer pour de plus amples renseignements;
- Le site Web des organismes contient une section dans laquelle les étudiants en stage pratique peuvent ouvrir une session pour accéder à de l'information sur l'organisme.

---

### **Partager de l'information sur les tendances actuelles**

- Le personnel des organismes agit à titre de conférencier invité ou de chargé de cours à temps partiel aux collèges;
- Les organismes invitent des membres du corps professoral du collège à faire partie de comités communautaires ou des comités de l'organisme;
- Les organismes et les collèges développent un mécanisme pour le partage d'information, ainsi que des mécanismes pour communiquer avec des organismes qui ne sont pas membres du comité consultatif;
- Partage d'information entre les collèges et les organismes au sujet de ce qui se passe dans la collectivité ou le secteur qui influence le domaine ou l'éducation.

---

### **Rassembler des données**

- Les organismes rassemblent des données sur le nombre de travailleurs des services de développement qu'ils embauchent, la durée de l'emploi, ainsi que les indicateurs de réussite professionnelle. Les organismes peuvent partager ces renseignements avec les collèges afin de faire part de la réussite des diplômés du programme de Services de soutien à l'intégration, de même que des besoins qui ne sont pas satisfaits par ces diplômés.

---

### **Collaborer au niveau de la formation**

- Tirer profit des possibilités de formation collaborative. Les professeurs des collèges offrent la formation pour un organisme;
- La formation de l'organisme peut être étudiée afin de déterminer si elle répond aux critères de reconnaissance des collèges.

---

### **Autre communication**

- Partage des bulletins des organismes avec les collèges et les étudiants;
- Les organismes et les collèges utilisent un langage commun, dans la mesure du possible (c.-à-d. compétences de base pour le perfectionnement professionnel);
- Les organismes et les collèges partagent de l'information sur les possibilités de formation.

*Le comité reconnaît que le programme de Services de soutien à l'intégration n'est peut-être pas offert dans toutes les régions de la province. Il se peut donc qu'un organisme ait établi des relations avec un collègue qui offre un différent programme. Le comité croit que l'information contenue dans le présent document sera également d'une grande utilisée pour ces relations.*